

# FICHE ACTION 6



## ASSURER L'ANIMATION DU GROUPE, LA MISE EN ŒUVRE ET LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits à l'article 63 du règlement du FEAMP :

- a) Apporter une valeur ajoutée, créer des emplois, attirer les jeunes et encourager l'innovation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- b) Favoriser la diversification à l'intérieur ou hors des activités de pêche commerciale, l'apprentissage tout au long de la vie et la création d'emplois dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture.
- c) Renforcer et exploiter les atouts environnementaux des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, y compris grâce à des actions d'atténuation du changement climatique.
- d) Promouvoir le bien-être social et le patrimoine culturel dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, notamment la pêche, l'aquaculture et le patrimoine culturel maritime.
- e) Renforcer le rôle des communautés de pêche dans le développement local et la gouvernance des ressources locales de pêche et des activités maritimes.

#### Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits au chapitre 5 du PO :

- 1.1 Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture en améliorant leur valorisation sur les territoires.
- 1.2 Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires.
- 1.3 Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières pêche et aquaculture.
- 1.4 Améliorer l'image des filières pêche et aquaculture et l'attractivité des métiers.
- 2.1 Améliorer l'environnement des activités de pêche et d'aquaculture.
- 2.2 Développer des complémentarités entre les activités des filières pêche et

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT FICHE-ACTION 6

aquaculture mais également avec les autres activités du territoire localisées sur le littoral ou dans l'arrière-pays.

**2.3** Renforcer la concertation et l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture dans la bande littorale, en particulier pour l'aquaculture par le recours à des outils et à des méthodes de planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.

**2.4** Favoriser les synergies et coopérations entre territoires plaçant la pêche et l'aquaculture au cœur de leur développement.

**Fiche-action transversale, les actions qui seront engagées dans cette fiche contribueront à l'ensemble des objectifs inscrits à l'article 63 du règlement FEAMP et / ou au chapitre 5 du PO.**

### Mesures corrélées et plus-value d'une prise en charge dans le cadre du DLAL :

#### 26 : Innovation.

+ **value DLAL** : démarche complémentaire pour le développement d'actions innovantes sur le territoire trouvant leur origine dans la concertation multi-partenariale instaurée au sein du groupe et n'impliquant pas nécessairement un organisme scientifique ou technique.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET EXEMPLES D'ACTIONS

### 6.1 Assurer l'animation d'une instance locale de concertation intra et inter-filières pour le développement de démarches collectives

► Organisation et animation d'ateliers et de groupes de travail thématiques pour une réflexion collective multi-partenariale en appui à l'émergence de projets au sein du groupe, rédaction et diffusion de leurs comptes-rendus, ...

### 6.2 Assurer l'animation du Comité de sélection du groupe

► Accompagnement des porteurs de projet au montage de leurs dossiers

► Elaboration d'une grille d'évaluation des projets en rapport avec la stratégie du groupe

► Etude de validité technique des dossiers en partenariat avec le Comité technique et financier

► Préparation et animation des réunions du Comité de sélection, rédaction et diffusion des comptes-rendus en partenariat avec la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

► Suivi de l'instruction et de la programmation des projets assurés par la Région

► Suivi de la réalisation des projets et accompagnement des bénéficiaires dans la constitution des dossiers de paiement déposés auprès de la Région

► Elaboration des rapports annuels de mise en œuvre du programme

### 6.3 Assurer le suivi et l'évaluation du programme

- ▶ Suivi des avancées des opérations
- ▶ Définition des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des moyens et actions mis en œuvre
- ▶ Gestion et suivi du programme en lien avec la Région
- ▶ Evaluation à mi-parcours et en fin de programme

### 6.4 Assurer la communication sur le programme et favoriser le renforcement de la place de la pêche dans les politiques territoriales

- ▶ Elaboration d'un plan de communication
- ▶ Réalisation d'outils / supports de communication destinés aux porteurs de projets potentiels : films, notes d'informations pratiques, affiches, plaquettes ou flyers, ...
- ▶ Réalisation d'outils de communication sur le groupe, son territoire, sa stratégie, son programme, ses activités et ses actions : plaquettes ou flyers, affiches, site internet, films, ...
- ▶ Sensibilisation des acteurs du territoire à l'approche du DLAL du FEAMP
- ▶ Organisation de temps de rencontres et d'échanges : restitution régulière des avancées du programme, rencontres entre porteurs de projets, conférences de presse, visites de terrain, ...
- ▶ Intégration de la pêche dans les supports de communication des acteurs du territoire (publications des collectivités territoriales, ...)
- ▶ Aménagement d'une salle de réunion équipée en vidéo-projection et visio-conférence pour les acteurs de la filière pêche locale sur le port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure facilitant l'organisation et la tenue des ateliers et groupes de travail, la réception et les échanges avec les autres groupes d'action locale, ...
- ▶ Représentation et participation des professionnels aux instances de développement territorial
- ▶ Participation aux échanges, rencontres et travaux du réseau national et du réseau européen FARNET des groupes de DLAL du FEAMP, ...

## EFFETS ATTENDUS

- ▶ La bonne mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du groupe
- ▶ L'appropriation de la stratégie du groupe par ses acteurs et leur implication active dans sa mise œuvre et sa promotion
- ▶ Le renforcement de la place de la filière pêche sur le territoire
- ▶ La bonne visibilité du programme sur le territoire
- ▶ La valorisation du groupe, de son territoire, de sa stratégie, de son programme, de ses acteurs et de ses actions
- ▶ Le renforcement des liens entre acteurs intra et inter-filières du territoire
- ▶ L'incitation et la facilitation à porter des projets
- ▶ L'élaboration de projets à vision collective
- ▶ La meilleure intégration de la pêche dans les démarches de développement menées par les différentes instances du territoire

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT FICHE-ACTION 6

### NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ▶ Frais salariaux et d'indemnité de stage
- ▶ Frais d'animation et de mise en réseau
- ▶ Frais administratifs et de fonctionnement
- ▶ Frais d'acquisition de compétences
- ▶ Frais d'études, d'expertise, d'évaluation, de diagnostic, de traduction
- ▶ Frais de formation / d'information engendrés par les actions engagées
- ▶ Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- ▶ Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- ▶ Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux
- ▶ Equipements et matériels

### BÉNÉFICIAIRES VISÉS

Structure porteuse du groupe

### INDICATEURS DE SUIVI

- ▶ Nombre de dossiers soumis au Comité de sélection
- ▶ Nombre d'ateliers et de groupes de travail organisés
- ▶ Nombre d'acteurs du territoire associés à la démarche

### INDICATEURS DE RÉSULTATS

- ▶ Nombre de projets soutenus :
- ▶ Nombre de réunions du Comité de sélection organisées :

#### VALEURS CIBLES

49 (\*)

12

(\*) Hors projets pour l'animation du groupe, la mise en œuvre et le fonctionnement du programme.